

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-05

L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Descazeaux.

**AMENAGEMENT DES RD 928/RD 26, RD 927/RD 2
et RD 3/VC1/VC77
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 928/RD 26 (lot 1 voirie – lot 2 – éclairage public), RD 927/RD 2 (lot 1 voirie – lot 2 – éclairage public) et RD 3/VC1/VC77.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 2 avril 2012, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux tels que présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour les RD 928/RD 26 (lot 1 : voirie), RD 927/RD 2 (lot : 1 voirie) et RD 3/VC1/VC77 : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 % et pour les RD 928/RD 26 (lot 2 – éclairage public) et RD 927/RD 2 (lot : 2 – éclairage public) : prix des prestations 100 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :

- . l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 928/RD 26 (lot 1 voirie – lot 2 – éclairage public), RD 927/RD 2 (lot 1 voirie – lot 2 – éclairage public) et RD 3/VC1/VC77 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 928/RD 26 – Aménagement de carrefour - BOURRET

Lot 1 : Voirie

Montant : 540 180,00 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : Groupement d'entreprises SACER ATLANTIQUE (31)/CASSIN TP (31) - (SACER ATLANTIQUE mandataire du groupement)

Lot 2 : Eclairage public

Montant : 34 615,00 € HT

Délai d'exécution : 2 semaines

Attributaire : CEGELEC (82)

RD 927/RD 2 – PR 18+968 – Aménagement de carrefour - LAFRANCAISE

Lot 1 : Voirie

Montant : 375 302,50 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : MALET (82)

Lot 2 : Eclairage public

Montant : 30 440,74 € HT
Délai d'exécution : 2 semaines
Attributaire : INEO (31)

RD 3/VC 1/VC 77 – PR 27+119 - Aménagement de carrefour – BEAUMONT DE LOMAGNE

Montant : 480 361,60 € HT
Délai d'exécution : 12 semaines
Attributaire : Entreprise SCREG Sud-Ouest (82)

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,